

**CONSEIL MUNICIPAL  
DU 9 avril 2021**

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal d'approuver le compte rendu du Conseil Municipal du 2 mars 2021. L'ensemble des membres approuve ce compte rendu.

**I – Vote du taux de la taxe foncière (bâti) et de la taxe foncière (non bâti) :**

Le conseil décide de ne pas modifier la part communale des taxes foncières.

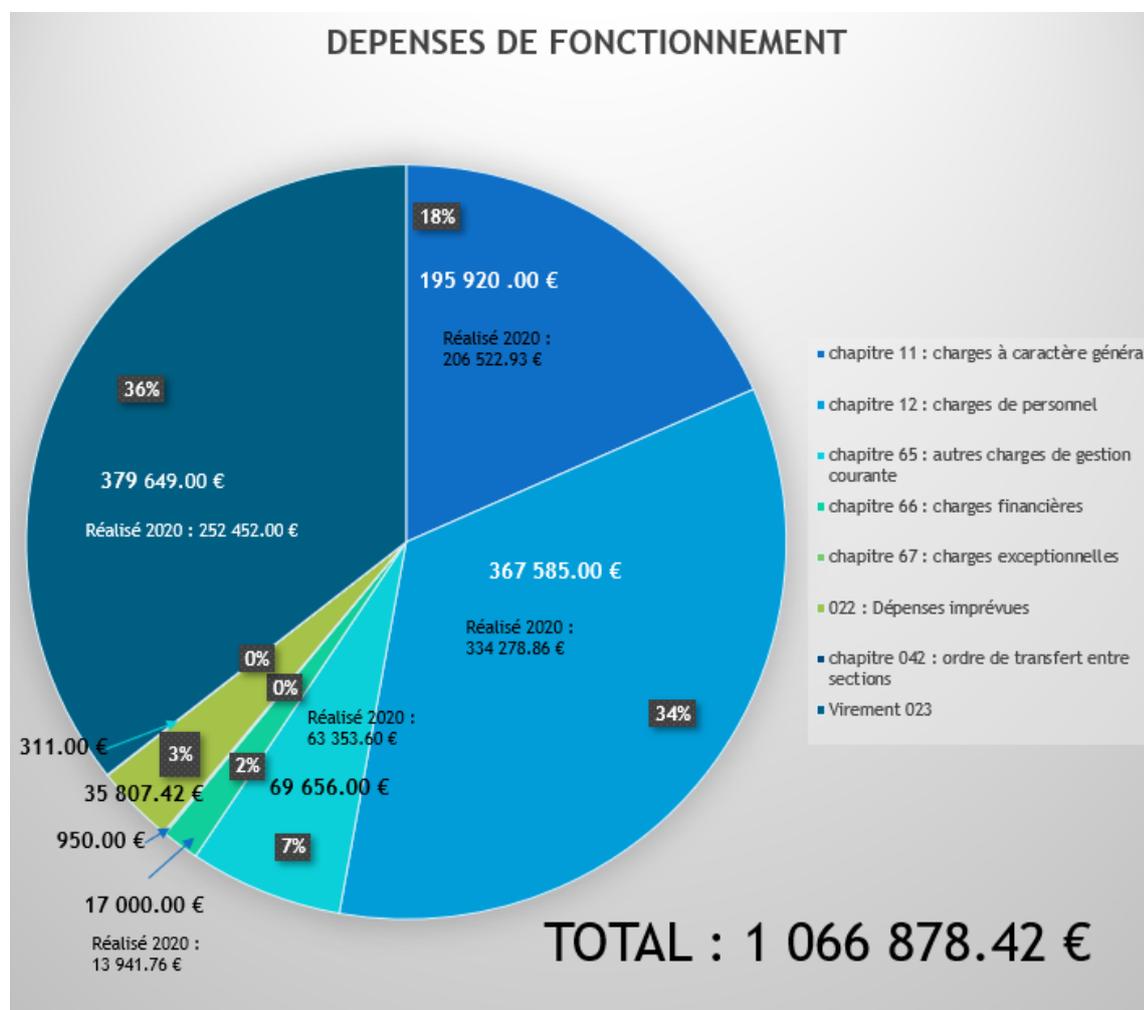
Le taux foncier (bâti) de référence est de 35,65% (part communale 15% + part départementale 20,69%)

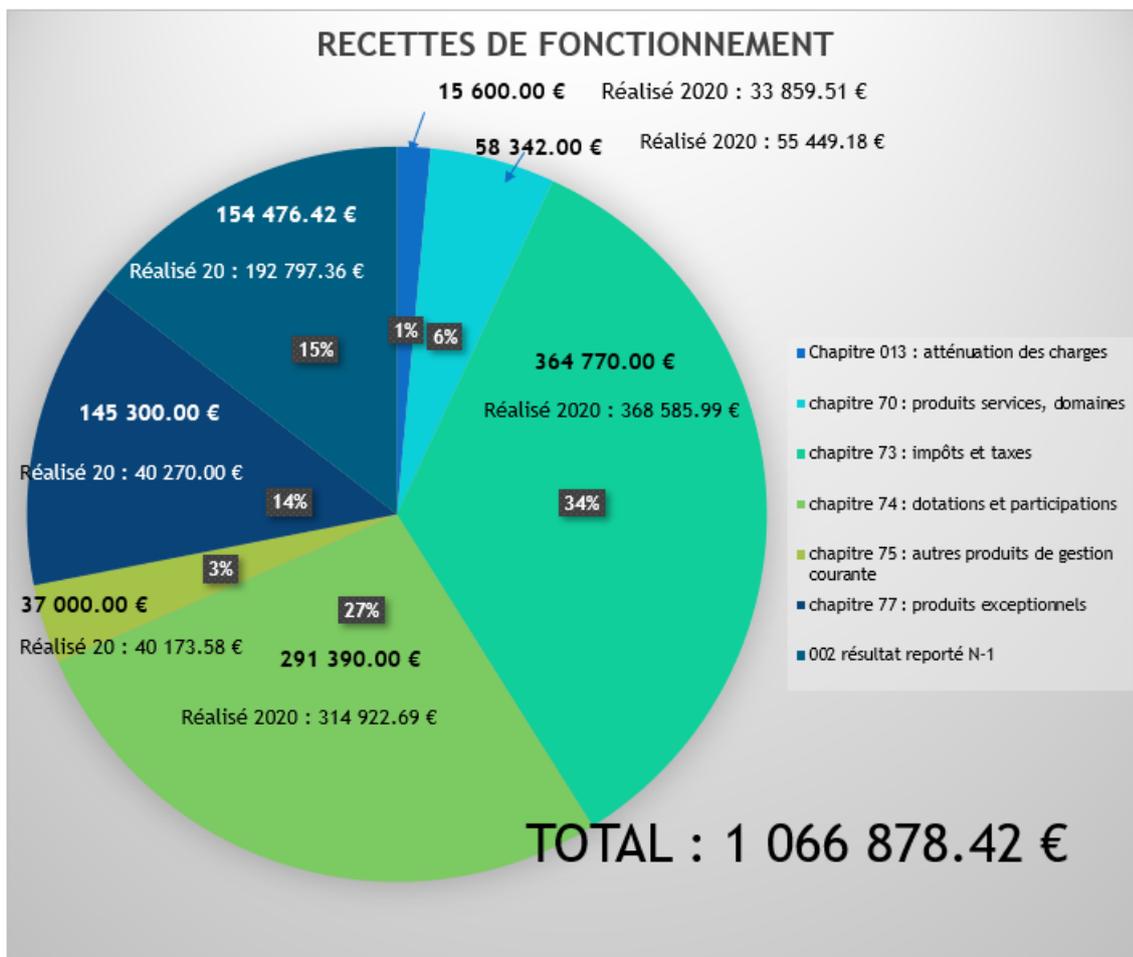
Le taux foncier (non bâti) de référence est de 73,49%

**II – Présentation et vote du budget primitif de la commune 2021 :**

**Section de fonctionnement :**

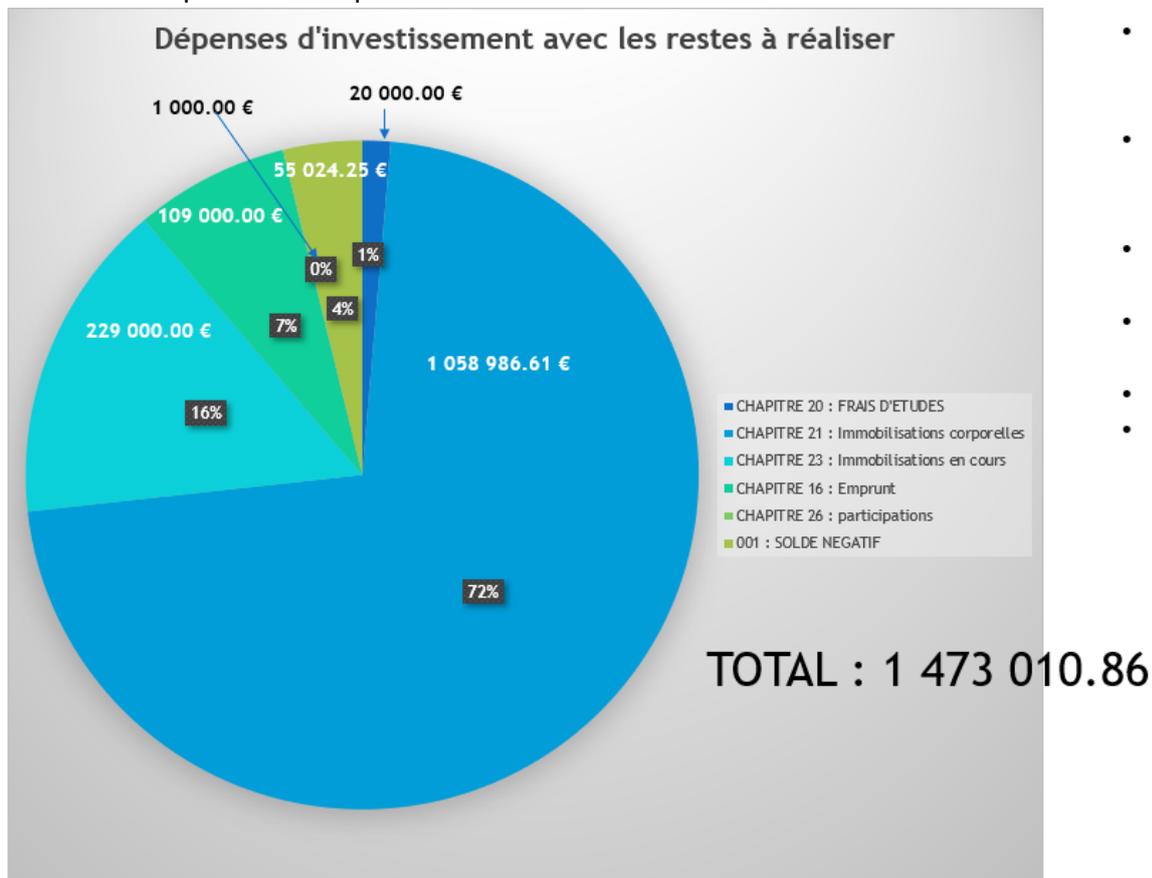
La section s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 066 878.42 €



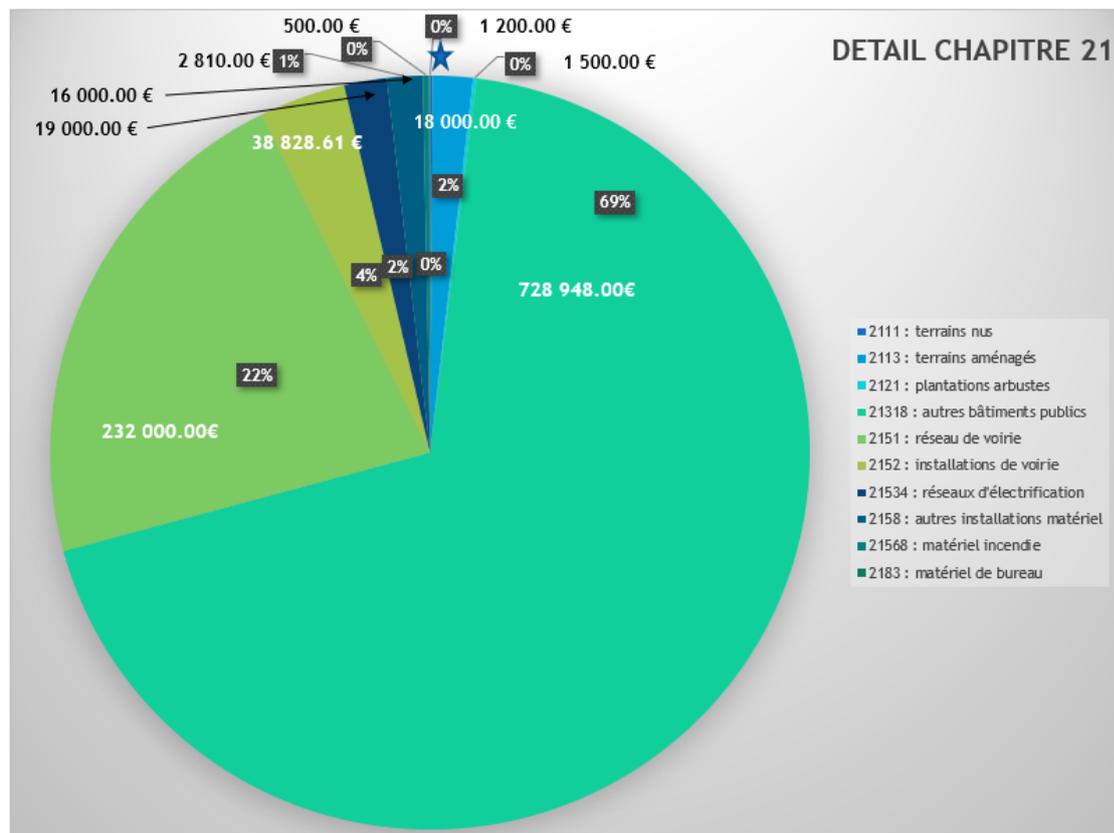


### Section d'investissement :

La section s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 473 010.86 €



## DETAIL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT (CHAPITRE 21 DES DEPENSES)



**2111** : 1200€ ACHAT + FRAIS PARCELLES JOUXTANT LE LAVOIR DE LA MIQUELIE

**2113** : 18 000€ REFECTION DE LA SURFACE DE JEU DU TERRAIN DE FOOTBALL

**2121** : 1500€ ESPACES VERTS (ACHATS DE VEGETAUX POUR MASSIFS FLEURIS D'ELBES ET DE MARROULE)

**21318** : 728 948€ POUR LES BATIMENTS (2 860€ POUR REFECTION DE LA PORTE SUD DE LA TOUR DE MARTIEL, 720 000€ POUR LA REFECTION ENERGETIQUE DE L'ECOLE, PROVISION POUR MAISON P. FAURE)

**2151** : 232 000€ RESEAUX DE VOIRIE (174 128,74€ POUR LA 2<sup>EME</sup> TRANCHE DE L'OPERATION CŒUR DE VILLAGE DE MARTIEL, DIVERS TRAVAUX DE VOIRIE 65 524,16€)

**2152** : 38 828,61€ INSTALLATIONS DE VOIRIES (16 611,16€ CHEMINS DE RANDONNEES, 18 208,14€ ADRESSAGE DES RUES, 3500€ PANNEAUX POUR LE SYSTEME D'INFORMATION LOCALE)

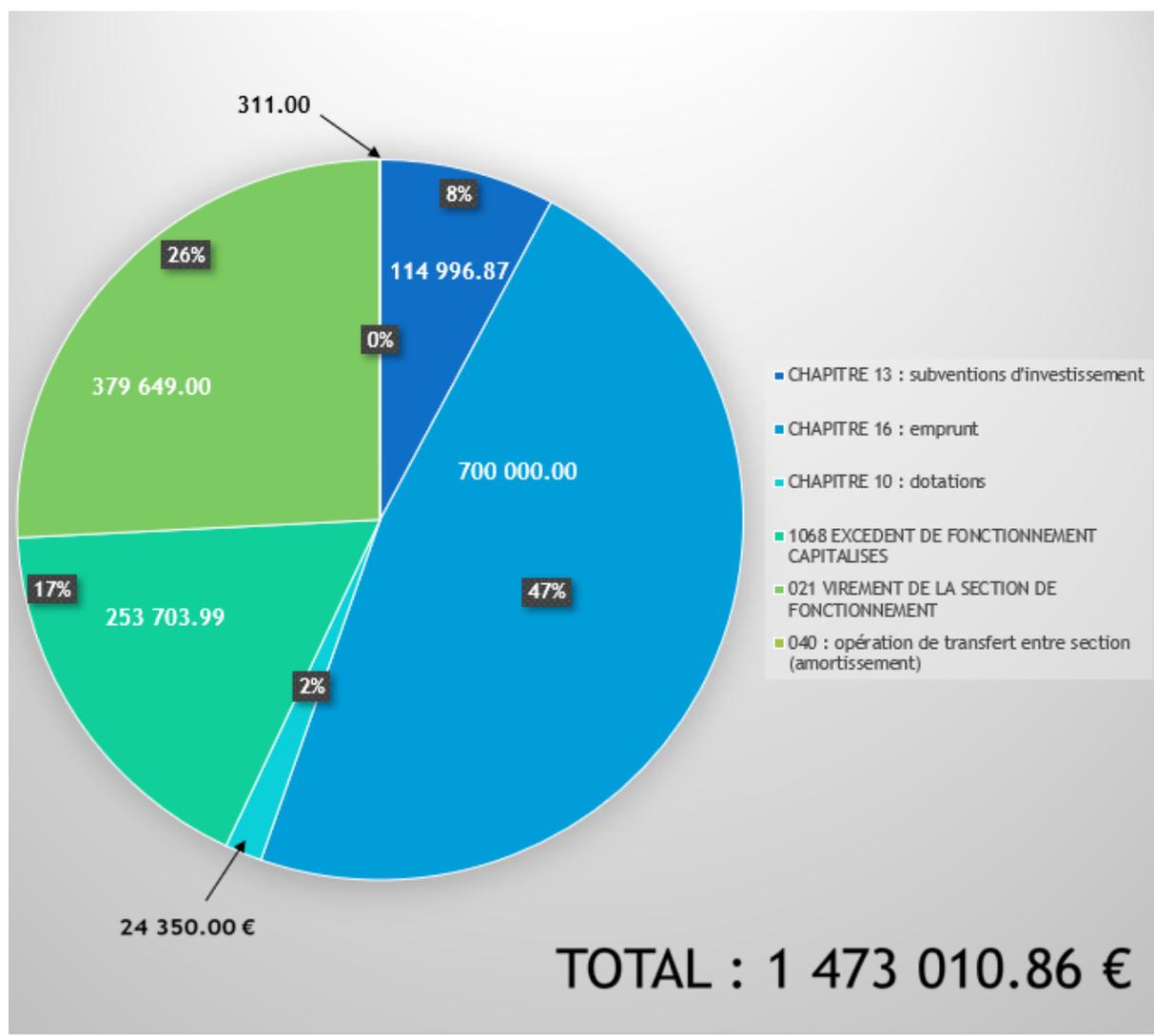
**21534** : 19 200€ EXTINCTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

**2158** : 16 000€ TRAVAUX DE REFECTION DU LAVOIR DE LA MIQUELIE ET DE FONTAYNOUS, ACHAT SOUFFLEUSE

**21568** : 2810€ REMPLACEMENT D'UNE BORNE A INCENDIE

**2183** : 500€ COMPLEMENT INFORMATIQUE POUR L'ILE AUX ENFANTS, LA CANTINE, LA BIBLIOTHEQUE

## RECETTES D'INVESTISSEMENT AVEC LES RESTES A REALISER :



Vote à l'unanimité du conseil

### III – Présentation et vote du budget annexe assainissement :

**Section d'exploitation :** Equilibre en dépenses et en recettes à 62 179,06 €

**Section d'investissement :** Les dépenses et les recettes s'équilibrent à 58 875,97 €

Dépenses : entretien, remboursement des emprunts, redevance versée à l'agence de l'eau.

Recettes : redevance d'assainissement collectif, aide à la performance épuratoire de l'agence de l'eau.

Vote à l'unanimité du conseil

### IV – Emprunt :

Monsieur le Maire indique qu'afin de financer les investissements prévus au budget, une consultation auprès des banques a été réalisée. Il est proposé un emprunt à hauteur de 700 000 € pour une durée de 20ans à taux fixe de 0,87%. Commission d'engagement : 0,10 % du montant du contrat de prêt.

Ces investissements ont pour objet la réfection énergétique de l'école et la rénovation d'un bâtiment à usage d'appartement (maison P.Faure) dans le cadre d'un écohomeau. Cet emprunt est possible car il vient en remplacement de l'extinction progressive d'autres emprunts, les charges restant ainsi dans la capacité de remboursement de la commune.

Le conseil vote, à l'unanimité, cette proposition

#### **V – Attribution du marché espaces verts :**

VU les articles L. 2123-1, L. 2125-1 et R. 2123-1 et suivants du Code de la commande publique ;  
 VU la délibération du Conseil Municipal en date du 22 janvier 2021 approuvant la passation d'un accord cadre à bon de commande pour l'entretien et l'aménagement des espaces verts communaux ;

VU le rapport d'analyse des offres ;

Le conseil municipal attribue le marché d'entretien « à bon de commande » des espaces verts à l'entreprise de Monsieur ASTOUL

#### **VI – Proposition de changement d'assurance multirisque commune :**

Monsieur le Maire indique que nous avons une assurance multirisque depuis près de 20 ans chez Générali. Or cet organisme ne souhaite plus assurer les collectivités.

Suite à consultation, AXA propose, un contrat avec un niveau de garanties un peu supérieur au précédent pour un montant de 4 524.60 €. Le tarif annuel de Générali était de 8 949.33 € en 2020.

Le Conseil Municipal délibère et vote :

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

#### **VII – Plan de financement définitif réfection énergétique de l'école :**

Monsieur le Maire propose le plan de financement définitif pour l'opération réfection énergétique de l'école :

<b>Plan de financement détaillé</b>						
Dépenses éligibles présentées		Financement sur dépenses éligibles			Financement sur ensemble projet	
Objet	Montant	Détails participation	Taux prévisionnel	Financement		
Etat	Ensemble du projet	596 680 €	-	40%	238 672.20 €	40.0%
Région	Dépense de rénovation énergétique exclusivement	299 729 €	Plafond de financement : 50 000€	30%	50 000.00 €	8.4%

Département	Ensemble du projet hors production de chaleur	476 185 €	Plafond de financement : 25 000€/tranche de 200 000 € de travaux	25%	50 000.00 €	8.4%
Adème + Région / chaufferie bois	Ensemble production de chaleur	120 495 €	-	40%	48 198.12 €	8.1%
Ouest Aveyron Communauté	Ensemble du projet hors production de chaleur	476 185 €		19.00%	90 475.19 €	15.2%
total financements					477 345.50 €	80.0%
Autofinancement					119 334.99 €	20.0%
Total					596 680.49 €	100.0%

Le Conseil Municipal délibère et valide cette proposition. Il donne tout pouvoir au Maire pour effectuer les demandes de subventions.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

### **VIII – participation de la commune au centre médico-social :**

Les enfants de l'école de Martiel ont leurs visites médicales assurées par le centre médico-social de Villefranche de Rouergue. La participation communale des communes adhérentes est de 1 € par an et par enfant des classes de maternelle grande section aux CM2.

Le conseil municipal décide le renouvellement, pour une durée de trois ans, soit de l'année scolaire 2020-2021 à l'année scolaire 2022-2023.

### **IX – participation de l'employeur à la mutuelle et à la prévoyance :**

Monsieur le Maire re donne lecture d'une demande de participation de l'employeur effectuée par les agents communaux.

#### **PREVOYANCE :**

- Les contrats de prévoyance permettent à l'agent de maintenir temporairement sa rémunération au moins à hauteur de 90 %. Ils s'appliquent en cas de maladie ordinaire, de congé de longue maladie, de congé de longue durée.

**Si l'employeur prend en charge une partie de la prévoyance en contrat labellisé, la MNT propose alors à ce jour une réduction du coût de la prévoyance.** Cela représente une réduction de 10 € en moyenne par mois et par agent. Ainsi les salariés bénéficieraient d'un double avantage : une réduction du coût de la prévoyance et une participation de l'employeur

Le conseil délibère et accepte une participation mensuelle de 10€ brut par agent soit un coût global de 1200€/an

## **MUTUELLE :**

Elle permet une couverture plus complète des soins médicaux.

La participation de l'employeur est conditionnée par un contrôle : l'agent doit fournir la preuve qu'il cotise à une mutuelle labellisée,

Le conseil délibère et accepte une participation mensuelle de 10€ brut par agent soit un coût global de 1200€/an